

**COMMUNE DE MIREPOIX
(Ariège)**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal												02/2015	
Total memb	23	Exercice	23	Convoc	20/01	Prés.	18	Abs	5	Proc.	3	Votants	21

Par suite d'une convocation en date du vingt janvier deux mille quinze, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt-six janvier deux mille quinze à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Absents excusés : LEVENARD Christian, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

Procurations : MARIEIRO Fabienne à GARCIA Pierre, BIARD Ludovic à QUILLIEN Nicole, PEISER Jean-Luc à SAINT MARTIN Jean.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Incorporation dans le domaine communal de biens vacants et sans maîtres au lieu-dit « La Condomine »

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L1123-1,

Vu l'article 713 du Code Civil,

Vu l'article 27.bis du Code du domaine de l'État,

Vu l'avis de la Commission Communale des Impôts Directs du 26 juin 2013,

Vu le rapport établi par le service de la Police Municipale du 21 juin 2013,

Vu les parcelles section E n° 384, 1361, 1714 et 1722 sises au lieu-dit « La Condomine »,

Vu l'arrêté municipal de présomption de biens vacants et sans maître n° 15/2014 du 26 février 2014,

Vu l'avis de publication du 26 février 2014,

Madame le Maire explique que les parcelles section E n° 384, 1361, 1714 et 1722 sises au lieu-dit « La Condomine » n'ont plus de propriétaire connu et les contributions afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans.

L'article 713 du Code Civil précise que les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés.

Cette situation, conformément aux dispositions de l'article L.27 bis du Code du domaine de l'État, a été constatée par arrêté du Maire n° 15/2014 en date du 26 février 2014, après avis de la commission communale des impôts directs.

Ledit arrêté, ayant fait l'objet d'une publication et d'un affichage, a été notifié le 26.02.2014 aux dernier domicile et résidence connus des propriétaires et au Préfet de l'Ariège.

Les propriétaires des parcelles ne s'étant pas fait connaître dans le délai de six mois à compter de la dernière mesure de publicité précitée, l'immeuble est donc présumé sans maître et peut être incorporé dans le domaine communal.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/01/2015

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20150126-0202015-DE

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'intégration de ces parcelles dans le domaine public communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Oùï l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** l'incorporation des parcelles section E n° 384, 1361, 1714 et 1722 sises au lieu-dit « La Condomine » (plan et relevé de propriété joints), dans le domaine public communal,
- **Autorise** Madame le Maire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation de ces parcelles dans le domaine public communal et à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget 2015,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Nicole QUILLIEN

REÇU EN PREFECTURE

le 29/01/2015

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20150126-0202015-DE

PROPRIÉTAIRE MBBZ2J M GOUDOU JEAN LOUIS
 0000 AV DE LA GARE, 09500 MIREPOIX
 00/00/0000
 99

DESIGNATION DES PROPRIETES										PROPRIETES BATIES										
Acte	Section	N° Plan	C Pa	N° voirie	Adresse Code Rivoli	IDENTIFICATION DU LOCAL					EVALUATION DU LOCAL									
						Bât	Esc	Niv	N°porte	N°invar.	S Ta	M Ev	Af	Nat Loc	Cat	Revenu Cadastral	Coll	Nat Exo	An Ret	An Deb
REV IMPOSABLE	0 €	COMMUNE	REV EXONERE	0 €	DEPARTEMENT	REV EXONERE	0 €	REGION	REV EXONERE	0 €	REV IMPOSABLE	0 €	REV IMPOSABLE	0 €	REV IMPOSABLE	0 €	REV IMPOSABLE	0 €	REV IMPOSABLE	0 €

DESIGNATION DES PROPRIETES										PROPRIETES NON BATIES										LIVRE FONCIER FEUILLE
Acte	Section	N° Plan	N° voirie	Adresse Code Rivoli	N°parc prim	S Ta	SUF	Gr / Ss Gr	Classe	Nat Cult	Contenance		Revenu Cadastral	Coll	Nat Exo	An Ret				
											Ha	A Ca								
01011970	E	384		CONDOMINE B077		A		BT	03		00 02 22	0,02	A C GC	TA TA TA						
01011970	E	1361		CONDOMINE B077	0383	A		S BT	03		00 00 06	0	A C GC	TA TA TA						
01011970	E	1714		CONDOMINE B077		A		BT	03		00 12 38	0,12	A C GC	TA TA TA						
01011970	E	1722		CONDOMINE B077		A		BT	03		00 06 46	0,06	A C GC	TA TA TA						

CONTENANCE HA A CA 21 12
 REV IMPOSABLE 0 € COMMUNE
 REV EXONERE 0 € DEPARTEMENT
 REV EXONERE 0 € REGION
 REV IMPOSABLE 0 € REV IMPOSABLE 0 €

REÇU EN PREFECTURE
 le 29/01/2015
 Application agréée E.legalite.com
 009-210901948-20150126-0202015-DE

